|  |
| --- |
| **Identification de la collectivité :** Conseil Départemental des Alpes Maritimes**Identification de l’autorité**: Monsieur le Président du Conseil Départemental des Alpes Maritimes |
| **Nom et adresse** : Monsieur le Président du Conseil Départemental des Alpes Maritimes, DEJS, Service des Sports - CADAM, 147, boulevard du Mercantour, B.P. 3007, 06201 Nice Cedex 3. |
| ***Objet de la consultation***: *captation vidéo et photos professionnelles, sortie d’eau à l’occasion du relai de la flamme olympique à Villefranche-sur-mer le 18 juin 2024* |
| **Contexte** :Lors du passage du parcours de la flamme olympique de Paris 2024, le premier relai dans le Département des Alpes Maritimes se fera en apnée dans la rade de Villefranche-sur-Mer le 18 juin 2024. La Vice-championne du monde d’apnée Alice MODOLO réalisera cette séquence. C’est dans ce contexte que le Département recherche un prestataire pour la captation d’images vidéo et photos professionnelles de l’apnéiste à sa sortie de l’eau. |
|   |
| * **1 - Détail de la prestation :** **prises de vues sortie de l’eau**

Les prestations attendues sont les suivantes :Réalisation d’images vidéo et photo, le 18 juin 2024 à Villefranche-sur-mer de 7h à 12h. Ainsi qu’une ½ journée de tests entre début mai et le 17 juin, les dates seront données ultérieurement. * 1 cadreur vidéo professionnel,
* 1 photographe professionnel.

Type de fichier à produire pour la vidéo Il est important de filmer « utile »* Si les images doivent être envoyées très rapidement pour du montage, un format encodé autour de 10M est conseillé, toujours en **1080i.**

**Formats demandés : AVC, MP4, MOV*** Si les images ne nécessitent pas un traitement rapide et si la connexion Internet servant à l’envoi est bonne, un format encodé au-dessus de 10M est possible en se limitant à **50M maximum**

**Format demandé : XDCam**Post production :Les rushs devront être envoyés le 18 juin après la prise d’image :Dépôt FTP sur un serveur géré par les équipes de sera communiqué ultérieurementLe prestataire devra faire un test avant Le serveur : sera communiqué ultérieurementLogin : sera communiqué ultérieurementMot de passe : sera communiqué ultérieurementType de fichier à produire pour les photos sous-marines  Les photos seront transmises à : sera communiqué ultérieurement*Format : RAW/JPEG HD*Comment : /Dans quel délai : dès que possible – avant 10:30 ***Matériel demandé sur place :**** Un ordinateur sur lequel ont été copiés les rushs
* Utilisation d’un client FTP type Filezilla pour se connecter au FTP
* Une connexion internet filaire 50M minium en upload, ou un modem 5G : plus le débit sera important en upload, moins les temps de transfert seront longs
* ***Droits à l’image :***

Le prestataire devra faire « une cession exclusive des droits à PARIS2024/CIO pour une durée illimitée ».* **Réunions préparatoires :**

Le prestataire devra identifier un référent qui aura la charge de participer si besoin aux réunions préparatoires à distance ou sur le site du Département, afin d’arrêter les dates des journée tests des cadreurs.**2 – Documents à fournir à l’appui de la proposition :**Un mémoire technique et un devis détaillé.Les cartes professionnelles des cadreurs vidéo et photo ainsi que les habilitations pour utiliser des recycleurs sous-marins.Toute proposition ne comportant pas ces documents sera rejetée sans être étudiée.**3 – Jugement des propositions :**Je vous informe que les critères d’attribution sont le critère technique et le critère prix. Ils s’établissent selon les modalités suivantes :* La valeur technique : (pondération 60%) : une note (Nvt) sur 20 sera attribuée, au regard des éléments mentionnés sur le mémoire technique. Les sous-critères suivants seront appliqués.

Moyens humains affectés à la mission (10 points) ; Choix des moyens matériels mis à disposition de la mission (6 points) ; Proposition d’une méthologie pour prise de vue et montage (4 points).* Le prix (pondération 40%) : une note (Np) sur 20 sera attribuée, au regard du montant total du devis descriptif en € TTC, et selon la formule suivante :

Np = (Mmini / M) x 20, sachant que :Np = Note critère prix, avant pondérationM = Montant de l’offre à analyserMmini = Montant de l’offre la moins disante* Note finale : La note finale (sur 20 points) sera calculée de la façon suivante :

Note finale = (Nvt x 0,6) + (Np x 0,4)Le classement final des offres s'effectuera selon l'ordre décroissant des notes.Les offres anormalement basses ne seront pas classées.**4 – Modalités de remise des propositions :****Date limite de remise des propositions est fixée au** **30 avril 2024 à 12h00.** Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.**5 – Modalités de financement et de paiement :** Le règlement se fera après service fait par mandat administratif suivi d'un virement dans le délai de 30 jours et selon les règles de la comptabilité publique. Le prestataire établira la facture, portant outre les mentions légales, les indications suivantes : - le nom, n°SIRET et adresse du créancier ; - la domiciliation bancaire ; - la désignation de la prestation effectuée et la date de sa réalisation ;- le montant HT de la prestation effectuée ;- -le taux et le montant de la TVA et les taxes parafiscales le cas échéant ;- -le montant total des prestations ;- -le numéro d'engagement de la commande.Les demandes de paiement devront être envoyées, une fois la prestation réalisée par CHORUS - code service DESC / Siret 220 600 019 00016 |